

Communication sur le Progrès (COP)

Rappel des 10 principes :

1. Droits de l'Homme

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, et,

Principe 2 :

A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

2. Normes du travail

Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 :

L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 :

L'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 :

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

3. Environnement

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 :

A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

4. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

1. Droits de l'Homme

Selha Group, en adhérant au Pacte Mondial de l'ONU, s'engage à respecter chacun de ces principes au sein de ses sites de production :

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, et

Principe 2 :

A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

a. Les engagements de Selha Group

Selha Group affirme son soutien à la Déclaration des Droits de l'Homme par la rédaction de ce présent document.

Selha Group répond aux principes énoncés en amont car elle associe dans sa démarche le respect mutuel des parties prenantes qu'il s'agisse des salariés, clients, fournisseurs, ou encore des partenaires.

Conscient d'être dans un secteur d'activité qui nécessite d'importantes quantités de matières premières, souvent rares, la responsabilité de Selha Group est de s'assurer que ces matières premières sont extraites et transformées en dehors de la Région Conflictuelle, et en respectant les droits de l'Homme. Pour cela, Selha Group s'appuie sur les informations fournies par ses fournisseurs. Selha Group reste vigilant quant à ses approvisionnements afin de respecter ses valeurs et ses engagements.

Selha Group s'engage à se comporter en entreprise citoyenne responsable et s'oppose aux atteintes aux droits de l'Homme. Dans le cadre de cet engagement, Selha Group cherche à s'approvisionner en produits, composants et matériaux auprès de sociétés qui partagent ses valeurs en matière de droits de l'Homme, d'éthique et de responsabilité environnementale. Selha Group est inscrite sur « www.sourceintelligence.net » dans le cadre du « Conflict Minerals » depuis 2016 afin d'affirmer sa position pour le respect des droits de l'Homme.

En interne, la démarche du « Bien vivre ensemble », est une réelle préoccupation à l'origine d'un projet d'entreprise dont l'objectif est de favoriser la qualité de vie au travail. Relais des valeurs de l'entreprise, des ambassadeurs du bien-vivre ensemble sont des interlocuteurs privilégiés chargés, à partir de leur vision terrain, d'échanger et de proposer des idées pour, de façon générale, proposer des actions d'amélioration continue dans le relationnel de l'entreprise.

En 2017, différents acteurs sont désignés afin qu'ils puissent répondre aux problématiques de l'ensemble des collaborateurs sur des thématiques relevant de leur qualité de vie au travail.

2. Normes du travail

Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 :

L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 :

L'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 :

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

a) Les engagements de Selha Group

Selha Group est membre du syndicat national des entreprises de sous-traitance électronique (SNESE). Par cet engagement, Selha Group applique la réglementation concernant la lutte contre le travail clandestin et respecte les dispositions légales et réglementaires relatives au code du travail.

De plus, Selha s'implique dans la vie associative de la collectivité où celle-ci est implantée en respectant la liberté d'association et en embauchant des personnes parties prenantes dans la collectivité territoriale (sapeurs pompiers par exemple). Ce partenariat, depuis 2012, entre la société et le SDIS 53, a été récompensé par le trophée « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de la Mayenne » en 2012 et dernièrement en 2016. Nous croyons dans les valeurs de la cohésion et du partage, facteurs de santé et de bien être des salariés et des collaborateurs.

Selha s'est par ailleurs engagé très fortement en 2015, sur le territoire de la Mayenne avec la construction d'un bâtiment industriel. Par ce biais, Selha entend bien maintenir et développer l'emploi sur le territoire.

Dans un souci de cohésion et d'unité, Selha Group assure une gestion des ressources humaines comme suit :

- Respect de la diversité au travail,
- Micro coaching individuel.
- Egalité des chances dans le déroulement des carrières et de l'évolution professionnelle des Hommes et des Femmes ainsi que de l'égalité salariale.
- Sécurisation des parcours professionnels notamment auprès de la population féminine, population cible.
- Dialogue ouvert, participatif et permanent entre les salariés, leurs représentants et la Direction, permettant notamment la signature d'accords d'entreprise.
- Formations diplômantes du personnel par le biais de l'obtention de CQPM.
- Formations certifiantes professionnelles IPC nominative.

Quelques chiffres pour illustrer en 2018 :

- 74% de femmes,
- Zéro contentieux auprès des instances représentatives des droits du travail en France,

Selha Group s'applique, dans sa politique d'achats à ne pas acheter des matériaux issus du travail d'enfants, ni toute autre forme de travail forcé.

Parmi ses parties prenantes, Selha et Einea travaillent avec des entreprises adaptées, notamment pour l'entretien des espaces verts. Par ces démarches, Selha et Einea luttent ainsi contre les discriminations en matière d'emploi et de profession.

3. Environnement

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 :

A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

a) Les engagements de Selha Group

Nos principaux impacts environnementaux portent sur la consommation d'énergie, l'usage de matières premières rares, l'usage de produits dangereux. L'entreprise fait en sorte d'utiliser les meilleures pratiques en son sein, selon la technologie du moment.

Environnement :

Selha a réalisé une analyse environnementale en 2016, afin de hiérarchiser ses impacts environnementaux et de mettre en place des actions d'améliorations opportunes pour diminuer ses impacts notamment en termes de gestion des déchets. Cette analyse est mise à jour fin d'année 2017 et se poursuivra en début d'année 2018. En 2016, Selha a étudié les déplacements de ses collaborateurs dans l'objectif d'être en mesure de pouvoir réaliser un Plan de Déplacement d'Entreprise qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En août 2015 puis en 2017, une évaluation environnementale a été réalisée sur le site d'Einea dans l'objectif de déterminer les éventuelles sources de pollution.

Responsabilité Sociétale des Entreprises :

Selha Group est investi en matière de Responsabilité Sociétales des Entreprises particulièrement Selha et Einea qui ont pu évaluer leur implication grâce à différents outils. Par la mesure de la pertinence et de l'efficacité des bonnes pratiques déployées, afin de progresser sur la Responsabilité Sociétale, Selha a pu se comparer avec les différentes sociétés enregistrées sur le site de l'AFNOR et sur la plate-forme EcoVadis pour Einea. En 2018, Selha et Einea ont pour objectif de renouveler leur démarche à l'aide d'un seul et même outil afin de pouvoir comparer leurs résultats entre eux et avec ceux de l'an dernier permettant ainsi de mesurer leur progression. Les résultats pourront ainsi permettre d'établir un plan d'action courant de l'année 2018.

Energie :

La construction d'un nouveau bâtiment industriel, inauguré en décembre 2015, s'est inscrit dans une véritable démarche de développement durable avec la volonté d'allier le respect des enjeux techniques, économiques, environnementaux avec des conditions sociales pérennes. En cohérence avec cette logique durable, la nouvelle unité de production a été conçue afin de minimiser l'impact environnemental et les besoins énergétiques de la structure tout en portant un regard attentif au confort de l'environnement de travail et à l'amélioration des conditions de travail. Cela devrait permettre de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, mais aussi d'améliorer la productivité globale.

En 2017, Einea met en place une démarche de modernisation de son site. Cela se traduit par des actions spécifiques comme le remplacement des lumières type tubes fluorescents classiques par des tubes LED. Ce site a également pu modifier son système de chauffage, remplaçant ainsi les aérothermes des ateliers par des radiateurs céramiques émettant dans l'infra-rouge moyen et la chaudière au fioul par des pompes à chaleur dans l'ensemble des locaux administratifs. Ces technologies installées ont un effet direct sur la consommation en énergie qui est réduite de 52%.

Audit énergétique :

Conformément à la réglementation, mais également dans l'objectif d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration en termes de consommation énergétique, Selha a réalisé un audit énergétique en décembre 2015.

Cet audit a permis au groupe de mettre en place un plan d'action en faveur de nouvelles technologies permettant de réduire la consommation énergétique.

Pour Einea, c'est en 2010 que le site a pu bénéficier d'une mission de diagnostic énergétique dans l'objectif d'avoir une évaluation thermique des bâtiments entre autres. Cela a permis de mettre en place des actions d'amélioration en matière d'économie d'énergie.

Bilan carbone :

Soucieuse de minimiser son empreinte carbone, Selha, bien que non concernée par l'obligation de réaliser son bilan Carbone, a souhaité quantifier ses émissions de GES. L'objectif est de pouvoir comparer les résultats obtenus avec ceux d'autres sociétés du même secteur, tout en cherchant à soumettre des plans de stratégies à court ou moyen terme visant à diminuer ces émissions. Le choix des méthodes et du périmètre de l'étude influant sur les résultats obtenus, la comparaison de ceux-ci reste indicative, cependant les résultats du bilan carbone effectués sur le site de Selha, se présentent largement inférieurs en TCO₂ par rapport à ceux d'autres sociétés de secteur équivalent, qui n'ont pas pris en compte le scope 3 (**Autres émissions indirectes**).

Bilan carbone SELHA 2015/2016 :

- Scope 1 (**Émissions directes de GES**) : 30 TCO₂
- Scope 2 (**Émissions à énergie indirectes**): 35 TCO₂
- Scope 3 (**Autres émissions indirectes**): 695.01 TCO₂

Réglementation :

Selha Group, depuis plusieurs années déjà, intègre le management environnemental dans sa politique d'entreprise. Pour cette raison, elle respecte les exigences de la norme ISO 14001 et prend en compte les recommandations de l'ISO 26000.

D'autre part, un logiciel de veille réglementaire lui a permis d'établir un référentiel des textes qui lui sont applicables, et de suivre les évolutions réglementaires. Dans ce cadre, Selha a mis en place une surveillance de sa consommation de produits chimiques qui permet de s'assurer que le seuil de déclaration en ICPE n'a pas été atteint.

L'entreprise tient également à jour un référentiel mensuel concernant l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement et la santé humaine, afin de respecter la réglementation du moment, notamment celle concernant le ROHS et REACH.

Réduction à la source des déchets :

Selha a révisé ses conditions d'emballage et n'utilise plus de plastique pour emballer ses produits finis.

Dorénavant, l'entreprise réutilise le papier kraft qui a servi pour caler les produits lors de la réception des matières premières pour caler les produits finis pour l'expédition. L'entreprise a ainsi réduit son utilisation de plastique en faisant d'un déchet initial une ressource pour une autre utilisation.

Selha Group a fait le choix de la dématérialisation de plusieurs de ces enregistrements (commandes d'achats, notes de frais, demandes d'absence...). L'entreprise a ainsi directement contribué à la réduction de l'usage du papier et planifie de nouveaux projets dans cette optique comme par exemple la mise en place du projet « zéro papier ». Afin de limiter et d'optimiser les impressions, une imprimante commune à badge et en réseau a été installée au sein du bâtiment administratif.

4 Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

a) Les engagements de Selha Group

L'ensemble des collaborateurs ainsi que des parties prenantes doivent se conformer à la démarche éthique de l'entreprise.

Ces exigences s'appliquent à chacun, et tout particulièrement aux personnes responsables de transactions financières avec des clients, prestataires.

Pour affirmer son engagement en faveur de la lutte contre la corruption, Selha Group a élaboré une charte éthique d'achat lue et signée par les acteurs, et pour laquelle les fournisseurs ont été informés et sont eux-mêmes tenus de la respecter dans le cadre de leurs activités. La charte éthique des achats se base sur 7 principes :

Représentation :

Les collaborateurs sont tenus d'agir conformément aux missions pour lesquelles ils ont été recrutés, de toujours agir conformément aux intérêts du Groupe Selha et aux dispositions légales.

Responsabilité :

Les collaborateurs sont dans l'impossibilité de se livrer à des achats avec des sous-traitants et des fournisseurs pour leur propre compte ou pour des tiers ni à des opérations à caractère commercial autres que celles expressément données par Selha Group.

Impartialité :

Aucun collaborateur ne peut investir directement dans le capital ou la dette d'un fournisseur ni d'un sous-traitant, ni même encore dans la société mère ou la filiale lorsque des relations existent.

Transparence et équité des traitements :

Le choix d'un fournisseur ne peut se faire que sur des critères objectifs et avec transparence. Selha Group s'engage à assurer l'égalité auprès de ses fournisseurs, ainsi que la confidentialité auprès des autres compétiteurs.

Intégrité :

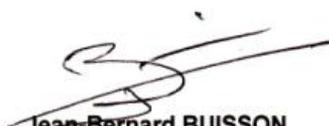
Les collaborateurs ne doivent pas avoir recours à des actes de corruption, de compromission, ni de cadeaux de la part de fournisseurs, qu'il s'agisse d'argent, de biens matériels, ou encore de services.

Ethique :

Les acteurs de la fonction achat doivent s'assurer du respect des principes fondamentaux des droits de l'Homme, de l'éthique, ou encore de la protection de l'environnement et en tenir compte dans le choix du fournisseur pour le compte de Selha Group.

Confidentialité :

Les collaborateurs sont tenus d'assurer la confidentialité de la documentation interne à Selha Group. Pour cela, l'ensemble des collaborateurs de la société sont tenus de prendre connaissance et de signer la charte de confidentialité propre à Selha Group.



Jean-Bernard BUISSON
Président